

## TÉMOIGNAGES

Le label «Territoire BIO Engagé» a été créé en 2012 par INTERBIO Nouvelle-Aquitaine, association interprofessionnelle bio régionale.

Aujourd'hui, le label bénéficie d'une licence de concession dans les régions suivantes : Bretagne, Haut de France, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et en Pays de Loire.

INTERBIO des Pays de la Loire a souhaité déployer cette labellisation au regard de l'intérêt exprimé par des collectivités de la région de pouvoir disposer de cet outil et des retours très favorables des collectivités labellisées en Nouvelle Aquitaine :

### Une reconnaissance et un encouragement à faire plus.

Lors de la remise du label, Laurent Turquois, maire, a tenu à rappeler que «ce label, attribué par des professionnels, est une reconnaissance de notre démarche éco-responsable, pour atteindre des objectifs qui se situent au-delà du cadre légal. Fort de cet objectif de 30% d'approvisionnement bio réalisé, nous essaierons d'atteindre les 40% fin 2021 pour obtenir la deuxième fourchette du label.»

Laurent TURQUOIS  
Maire de St Sébastien-sur-loire (44)



Remise du label au Plessis Grammoire (49) le 17 sept. 2021

## INTERBIO PAYS DE LA LOIRE

L'association interprofessionnelle bio régionale rassemble les représentants des producteurs bio, coopératives, groupements de producteurs, transformateurs et distributeurs développant la filière bio en Pays de la Loire.

Ses principales missions sont de :

- 🌿 FÉDÉRER les opérateurs bio régionaux
- 🌿 DÉVELOPPER les marchés Bio en région
- 🌿 ACCOMPAGNER les porteurs de projets avec une activité Bio
- 🌿 PROPOSER des formations
- 🌿 PROMOUVOIR l'agriculture biologique et ses produits
- 🌿 ANALYSER la distribution Bio dans la région au travers d'un observatoire
- 🌿 REPRÉSENTER l'intérêt des adhérents et de la filière bio auprès des pouvoirs publics, des collectivités territoriales et des organisations professionnelles agricoles et alimentaires régionales

Depuis décembre 2020 le label «Territoire Bio Engagé» s'affiche à l'entrée de Saint Sébastien-sur-Loire (Loire-Atlantique)

La ville de St Sébastien-sur-Loire a fait le choix d'introduire progressivement des produits bio aux restaurants scolaires. Aujourd'hui la restauration scolaire de la ville propose 31% de produits bio, dont plus de la moitié d'origine locale.

Ce pourcentage de bio lui a donc permis d'obtenir le label «Territoire Bio Engagé», avec le niveau une fourchette. Son ambition est de poursuivre le travail pour atteindre la deuxième fourchette à la rentrée 2021 soit 40% de produits bio.

Le label est pour la ville un atout supplémentaire pour montrer aux habitants son action en faveur d'une alimentation de qualité soucieuse de l'environnement.



Laurent Turquois, Maire de St Sébastien-sur-Loire et Fanny Lemaire, Présidente d'INTERBIO des Pays de la Loire

## L'ACCOMPAGNEMENT DES LAURÉATS DU LABEL :

INTERBIO Pays de la Loire accompagne les collectivités et établissements lauréats du label Territoire ou Etablissement BIO Engagé.

Obtenir le label c'est aussi accéder à :

- 🌿 du conseil en restauration collective (approvisionnements, maîtrise des couts...);
- 🌿 des formations dispensées par le collectif INTERBIO Pays de la Loire (réponse aux marchés publics, formations à la cuisine alternative...);
- 🌿 un réseau de professionnels pouvant vous aider à développer vos projets de territoire en lien avec l'agriculture biologique.

Credits photos : iStockphoto - Fotolia Mise en page : Jessica Jarolimier



# Et si vous deveniez TERRITOIRE BIO ENGAGÉ !



Label réservé aux collectivités territoriales et aux établissements de restauration ayant atteint les objectifs bio du Grenelle de l'Environnement et du Plan National Ambition Bio.

### Nous contacter :

9 rue André Brouard, CS 70510, 49105 ANGERS  
Tél. : 02 41 18 61 50  
direction@interbio-paysdelaloire.fr

[www.interbio-paysdelaloire.fr](http://www.interbio-paysdelaloire.fr)

Label mis en place en région par :



Avec le soutien de :



Label créé par :



Label mis en place en région par :



Avec le soutien de :





## DÉMARCHE POUR OBTENIR LE LABEL :

### CAS NUMÉRO 1 :

Vous avez déjà atteint l'un ou les deux critères :

- Connectez-vous sur le site [territoirebioengage.fr](http://territoirebioengage.fr) et cliquez sur «Demander le label»
- Complétez le formulaire accompagné des pièces justificatives demandées.
- Le jury régional étudie votre dossier. Si votre dossier est accepté, vous recevrez la labellisation « Territoire BIO Engagé » ou «Établissement BIO Engagé» et un kit prêt à l'emploi vous permettant de valoriser votre démarche auprès de vos différents publics.
- Remise officielle du label .

### CAS NUMÉRO 2 :

Vous souhaitez mettre en place des actions vous permettant d'atteindre les objectifs fixés. L'association INTERBIO Pays de la Loire et les acteurs du territoire peuvent vous accompagner dans votre démarche de développement.



## VALORISEZ VOTRE DÉMARCHE BIO ET SOUTENEZ LES AGRICULTEURS ET OPÉRATEURS ENGAGÉS EN BIO SUR VOTRE TERRITOIRE.

La région Pays de la Loire est une région dynamique en Agriculture Biologique. De la production à la transformation, nos filières offrent une grande diversité de produits, reflète de la typicité de nos territoires. Ainsi **INTERBIO Pays de la Loire** a choisi de mettre en place la **démarche « Territoire BIO Engagé »** première démarche de labellisation Bio des collectivités territoriales proposée en France.

## LES CRITÈRE(S) D'ÉLIGIBILITÉ DU LABEL

Votre dossier est labellisable dans le cas où vous avez atteint l'un ou les deux objectifs suivants :

- 10% de la surface agricole de votre territoire en bio \*
- 20% d'approvisionnement bio dans vos services de restauration (en valeur d'achat) \*\*

Accéder à ce label c'est valoriser votre démarche et votre engagement dans la bio auprès des habitants de votre territoire et de vos différents partenaires.

\* Les critères d'éligibilité au label pourront évoluer en fonction des nouveaux objectifs officiels nationaux et/ou régionaux.

\*\* À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ce pourcentage passera à 22%. Si l'ensemble des restaurants collectifs dont vous avez la compétence n'ont pas atteint les 22%, nous ouvrons la possibilité de labelliser le ou les établissements qui, individuellement, ont atteint cet objectif.

## LES NIVEAUX DE LABELLISATION

Sur votre territoire, vous avez atteint :

- Niveau de base :** entre 10 et 15% de votre surface agricole en bio.
- Niveau 1 :** entre 15 et 35% de votre surface agricole en bio.
- Niveau 2 :** entre 35 et 50% de votre surface agricole en bio.
- Niveau 3 :** + de 50% de votre surface agricole en bio.

En restauration collective, vous avez introduit :

- Niveau de base :** entre 20 et 25% de produits bio servis dans vos repas.
- Niveau 1 :** entre 25 et 35% de produits bio servis dans vos repas.
- Niveau 2 :** entre 35 et 60% de produits bio servis dans vos repas.
- Niveau 3 :** + de 60% de produits bio servis dans vos repas.

## COMMUNIQUEZ SUR VOTRE LABELLISATION TERRITOIRE BIO ENGAGÉ

Vous recevez votre label au cours d'une cérémonie officielle lors de laquelle vous signez votre diplôme « **Territoire BIO Engagé** » en présence de la presse locale. A cette occasion, un **kit de communication** avec des outils gratuits et prêts à l'emploi vous permet de valoriser votre démarche bio.

Il contient :

- Les logos « **Territoire BIO Engagé** » et « **Établissement BIO Engagé** » et leur charte graphique pour une utilisation sur vos supports quotidiens (courriers, papiers en-tête, enveloppes, publications...)
- Des affiches
- Un article prêt à l'emploi pour votre journal municipal ou d'autres supports d'informations
- Un modèle de bannière internet à intégrer sur votre site
- Un modèle de signalétique de mise en valeur des lieux concernés par la labellisation : restaurants collectifs, exploitations agricoles bio...

Afin de communiquer sur leur appartenance au label, les communes doivent installer des panneaux aux couleurs du label Territoire BIO Engagé à l'entrée de leur territoire.

Ce kit rappelle également les avantages de la bio pour l'environnement, la santé et la vitalité économique des territoires, et souligne la nécessité de développer les filières locales.

## LE COÛT DU LABEL

### Coût annuel du label Territoire BIO Engagé

Cotisation forfaitaire	200€ net de taxes
+ Cotisation proportionnelle	0.02 € net de taxes/ habitant (plafond 5000€ net de taxes/an) Les communes de moins de 500 habitants ne sont pas concernées par la cotisation proportionnelle.
Outils inclus	Kit de communication fourni la première année : 2 panneaux d'entrée + un accès à la plateforme en ligne + le kit de communication du label.

### Coût annuel du label Établissement BIO Engagé

Gratuit
Si l'établissement souhaite obtenir des supports de communication imprimés, ceux-ci lui seront facturés à prix coûtant.



Label pour les collectivités territoriales pour la surface et pour la restauration collective



Label pour les établissements de type collèges / lycées / restaurants administratifs

